

Le lieutenant des Marquesas a dû vous enlever les preuves de tous ces faits.

Le *Lieutenant Tréville* a visité Vai-Tahu, Fatu-Hiva et Hiva-Hoa. Dans toutes ces îles Mgr. Dardillon, accompagné de R. P. Fouquet, est allé à terre et il a prévenu les indiens que les matelots contre les nouvelles révoltes seraient contre eux.

Il se rencontre à Fatu-Hiva, deux baleiniers américains dont les canots ont manifesté la plus grande indignation contre la piraterie française sous prétexte de coloniser le Pérou.

Le 10 février, j'étais de retour dans la baie de Taihoa, j'en repartis le 12 pour Papeete où j'ai mouillé le 15 au matin, après avoir traversé la partie N.-O. de l'archipel des Tuamotu sans rencontrer de navire sur ma route.

Avant de terminer ce rapport, permettez-moi, Commandant, de vous exprimer les craintes que j'ai eues d'être presque la certitude, des suites que peuvent amener tous ces faits.

Vous savez, mieux que moi, que ces populations encore à moitié sauvages, cruelles par nature, commençant à se civiliser sous l'influence de la France et de ses missionnaires, dans tout l'archipel des Tuamotu et dans une grande partie des Atollées, à nos yeux, cette occupation n'est pas aussi ancienne pour avoir fait oublier aux indigènes que la vengeance est le plus sacré des devoirs. D'un jour à l'autre des insurrections pourraient bien payer pour les complices. Pour tous les indiens, tout ce qui porte canot, canoa, canoa, pirogue, etc., est toujours *amatoia*. Ainsi est-il d'ort à craindre que, si un navire appartenait à l'Esp. que, soit dans des républiques de la côte-est d'Amérique, soit dans les îles, l'équipage en soit massacré. Voilà les malheurs que peuvent entraîner la conduite de ces gens sans foi ni loi qui méritent d'être mis au ban des nations.

Je suis etc.

Le lieutenant de vaisseau, commandant le *Lieutenant-Tréville*,
C. de St-Sauveur.

Port français de Taihoa.

9 Janvier 1863.

Finiste portée au Résident des Marques par cinq indiens de Upou, dont quatre étaient à bord au trois-mâts français, Empress, au moment de son départ de Hiva.

Noms de ces indiens : Tahia Ahihi, Palu Mui, Keikaha, Kilitava et Nanehita.

Le trois-mâts *Empress* étant venu mouiller à Hikeu, le colon-Antoro a passé la nuit à bord; le lendemain il disait aux gens d'Hakatau qu'il partirait par ce navire. Antoro a donc posé le baui, suite à bord et disait le lendemain aux canaques d'aller à bord, qu'on leur donnait de l'eau-de-vie, des étoffes et à manger. Les canaques lui firent remarquer qu'il eût contre l'usage de donner pour rien; il leur dit que c'était un bon navire et leur conseilla d'aller à bord. Les indiens, craignant d'être pris par plusieurs personnes de se dédier de ce navire, qu'il venait enlever les hommes.

Le lendemain, dimanche, 28 décembre, les indiens étant allés à bord ainsi, que le leur avait conseillé Antoro, celui-ci fit larguer ses amirats qu'il avait fait amarrer comme s'il avait dû partir et il se remit à bord.

Il dit à un indien qu'il a adopté, de ne pas descendre à manger, de rester sur le pont; un peu avant le départ de ce navire, Antoro revint à terre. Dix canaques étant allés manger et boirant dans la chambre du capitaine, le docteur avait fermé la porte sur eux et se tenait devant armé; il était à moitié ivre. Une dizaine d'autres étaient descendus dans l'entre-pont où on avait servi à boire et à manger. A un moment donné, tout le signal fut des coups de cloche, les hommes de l'équipage toutèrent former les panneaux, mais les indiens qui étaient sur le pont les en empêchèrent et huit canaques remontèrent sur le pont, deux furent amarrés dans l'entre-pont.

Les indiens du pont, environ une centaine, voyant que le navire n'était plus armé se jetèrent à la mer pour gagner l'île des pirogues, les hommes de l'équipage ne purent se saisir des canaques qui se défendaient et dont quelques uns avaient des haches, les s'emparent seulement de sept hommes ou enfants.

Les indiens désignés ci-dessus se plaignent que leurs parents, au nombre de dix-neuf, ont été amarrés volés par ce navire. Ils allèrent qu'on a usé de violence pour les garder à bord et adressent leur plainte au Résident des Marques.

Le lieutenant des Marques.

Le brigadier de gendarmerie,
Cunios.

Noms des canaques pris à Upou par le trois-mâts *Empress* le 28 décembre.

Hommes.

Palu Kubehe,
Pohier,
Mouha,
Mouha,
Vipeto,
Péotilo.

Femmes.

Pafas,
Tahia Upu,
Tahia Kahuapa,
Mahahe,
Tahu Pikohe.

Taihoa, 9 janvier 1863.

Le Résident,

GU KEMEL.

Port français de Taihoa.

10 Janvier 1863.

Dépôt du *St-Henry* James Nichols, habitant la baie Hakatau de Upou, provenant du baleinier américain *Storkan*, le 3 mai 1862, faite au Résident des Marques à Taihoa, le 7 janvier 1863.

Le témoin désigné a prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité.

Le dimanche 21 décembre, vers huit heures du matin, le trois-mâts *Empress* était devant la baie Hakatau quand Nichols est allé à bord, on lui a demandé quelques renseignements sur l'île Upou, sa population, à l'apprentissage du navire et on lui a raconté par Hakatau, juché sur le sein, va il fut, revoyant de ses souvenirs les faits avant d'être venu à bord de l'île. Le docteur fit alors venir Nichols dans l'habitation et lui offrit à boire; il s'est abstenu. Il lui demanda ce que la haine et venait faire dans les *bestes* *espèces* des indiens pour le rendre au Pérou. Ne pouvant en avoir de plus, Nichols lui fit dire de retourner à la prise de force; si Nichols voulait les aider, ne l'attendant pas; on lui donnerait à son arrivée au Pérou de 2 à 40 piastres par mois, mais il eût fallu trois ou quatre cents. Nichols a été trompé par cette proposition à laquelle il se attendait pas; il dit qu'il ne voulait pas quitter le pays, ayant femme et enfants. Vous savez, le docteur, emmener votre famille à bord, vous resterez au Pérou ou vous reviendrez à la terre; le navire fera 150000 piastres; tout ce que vous avez à faire c'est d'engager les canaques à venir à bord; il a insisté lui montrant son avantage de ne pas aller à bord; Nichols a pu accepter et a dit qu'il emmènerait sa famille.

Les deux des deux hommes d'équipage (subreugeur et agent) étant descendus, le docteur lui a dit : ne faites pas attention à ce que vous diront ces deux hommes.

Après la conversation avec le docteur, étant près d'un poste où se tenaient des matelots qui ne le voyaient pas, Nichols a entendu l'un d'eux dire : il y en a trois qui sont venus à l'eau, ce matin, ils sont peut-être noyés; dans ce colloque il comprit que cela dit arriver devant les lieux de l'île. Nichols n'a pu voir la cause et pense qu'il devait y avoir des canaques.

On était au port de Upou, entre les îles; Nichols est monté sur le pont pour la conduite du navire; il est entré à diverses reprises avec le capitaine et le docteur qui étaient auprès de lui; arrivé en face d'Hakatau deux pirogues indiennes par des indiens sont venues à bord et il lui a dit à Nichols d'envoyer le navire mouiller dans leur baie; mais Nichols leur dit qu'il ne le mouillait nulle part et dit aux canaques de ne pas rester à bord, à cause du dîner. Le bâtiment n'était en face d'Hakatau que vers 4 heures; il a ressenti le vent de N. E. et a pris la bordée du large; Nichols est allé dîner avec le capitaine, le docteur et le subreugeur; après le départ du dernier, lui a dit expliqué comment on y prendrait pour s'emparer des canaques à l'instinct du départ, et comment il était facile de couvrir ces emplacements en faisant signer le contrat à l'un d'eux comme chef, après le départ du navire.

En sortant de table, le docteur lui a montré l'entre-pont, les armes toutes chargées qu'il avait à bord et a expliqué qu'il était facile de se rendre maître des canaques une fois à bord. Nichols a vu sa fusille, ses revolvers, poignards, sabres.

On lui a parlé de passer la nuit au large et le navire continuait à border N. O. par petite brise. Nichols a dit au capitaine qu'il allait aller à terre et qu'il reviendrait mouler le navire; le lendemain matin, mais on le demandait en lui montrant que la dernière n'avait rien à croire; il crut comprendre qu'on se défiait de lui et qu'on ne le laisserait pas aller à terre. Il était sur l'avant entre 7 et 8 heures quand eut lieu une discussion vive entre les deux agents débauchés, le capitaine et le docteur; ils se lançaient de gros mots injures qu'on entendait de devant; les matelots allaient à terre.

Le capitaine avait dit un moment avant à Nichols en montrant les deux agents : sans ces deux canaques-là, j'aurais eu deux cents hommes à Hakatau.

L'agent qui faisait à bord canaques de second, parvint à se saisir d'un fusil et ne pouvant attraper le docteur il lui porta un coup de poing; le récit alors d'un matelot un coup de poing qu'il étendit à terre; le capitaine avait sans deux revolvers et dit à Nichols; si cet homme n'avait pas pu se couvrir de poing je lui en voyais une balle dans la tête en même temps il fit amarrer et mettre aux fers les deux agents, et renvoya ses propositions à Nichols : si vous voulez, vous m'enverrez cent piastres; vous aurez 60 piastres par mois et 5 à 10 piastres par canaque; voilà que je viens d'apprendre que ces deux hommes voulaient m'assassiner et prendre la conduite du navire. Nichols comprant qu'on ne le laisserait pas à bord prévint les canaques de ses craintes et leur dit de ne pas dormir.

Une fois les deux agents aux fers, le docteur lui dit : Nous pourrions maintenant faire nos affaires; si j'avais eu le pouvoir du capitaine, j'aurais fait pendre ces deux hommes depuis longtemps. Il était à environ 8 heures. Le capitaine descendit se reposer; le docteur arriva quelques instants après Nichols à venir prendre du thé et lui parla de la guerre d'Amérique pendant dix minutes; Nichols remonta sur le pont pour la conduite du navire. Il se passa de tout sa population sur le pont; pour pas le voir, le docteur ne fut pas à terre; il avait une grande haine. Nichols, voyant que les canaques ne faisaient pas l'embarcation par des matelots; en arrivant le long du bord, un matelot lui avait tenu la main à l'habitation elle frappa avec violence et lui donna; du reste elle était pleine d'eau et Nichols eut qu'elle était déjà défoncée. Il fit s'embarquer et attendit quelque temps sans rien faire.

Nichols prit alors le parti de faire amener une embarcation du bord, le capitaine descendit et le docteur vint venant de monter sur le pont et s'était endormi; deux matelots amenèrent une yole et les canaques et Nichols sautèrent d'abord et posèrent au large. En passant devant de la baleinière les canaques remarquèrent qu'elle avait dû être défoncée par un poids lourd qu'on y aurait jeté. Il était entre 9 et 10 heures, étant dans l'O. N. O. de 10 à 15 milles environ.

Nichols arriva à Hakatau vers 4 heures du matin. Le lendemain il était à Hakatau.

Après le départ du navire il est allé avec Téo et les deux agents dans la baie Hakatau chercher des objets appartenant à ces deux agents.

Après lecture faite de sa déposition, le témoin a déclaré y persister et a signé :

HENRY JAMES NICHOLS.

Le Résident des Marques,
de KEMEL.

Le brigadier de gendarmerie,
Cunios.

L'interprète,
Bacnot.

Lettre de M. le Résident des Marques à M. le Commandant Commissaire impérial.

Taihoa, le 3 Janvier 1863.

Monsieur le Commissaire Impérial,

Je vous envoie un rapport que m'a adressé, pour vous être remis, deux personnes abondonnées dans une baie de Upou par le trois-mâts

provenant d'Europe, qui s'est passé dans la baie du Contrôleur, et de la capture d'un indigène, qui a été pris six jours. Je joins à cette pièce la déposition de l'inspecteur des Indes, ainsi que les renseignements que j'ai pu me procurer sur cette affaire. Je vous envoie aussi une planche qui m'a été adressée par le capitaine de l'Empress, pour l'enlèvement, par force, de dix-huit indigènes, qui ont été pris le 28 décembre. Dans cette planche il y a une photo d'un indigène qui semble avoir été capturé dans cet état d'émotion, quand ses larmes sont venues me faire pleurer, les larmes de l'indigène, qui me regardait, et qui a dit aux autres : ne faites pas de mal aux autres, rendez justice. Je leur ai dit qu'ils avaient seulement à exposer leurs griefs ; ils avaient pu défendre leurs femmes et leurs enfants saisis à bord, ils devaient le faire.

Le rapport des deux personnes débarquées se plaint de l'indien Pehilo qui avançait que le capitaine et le docteur du trois-mâts lui avaient recommandé de les tuer et que le bagage serait pour lui ; une partie des objets ont été retrouvés et remis à ces deux personnes.

Je reçois, d'après les renseignements que j'ai eu de M. Daniam et Carr, que le capitaine et le docteur, qui avaient peut-être commis quelques autres personnes de l'équipage, avaient compris qu'ils ne pourraient avoir des indiens de bonne volonté, avant de leur avoir employé la ruse, c'est-à-dire les inviter à venir manger et boire et s'en emparer à l'insu, sans leur dire ; l'agent Daniam, chargé spécialement de ces engagements, aurait protesté contre cette manière de faire ; il est aussi probable que les indiens n'ont été versés là où il n'y avait d'ailleurs, les bénéfices auraient été autrement distribués et les indiens des deux côtés satisfaits.

L'Empress a mouillé, dans la baie du Contrôleur, le 17 décembre, et a quitté précipitamment cette baie le 20 dans l'après-midi. J'avais fait prévenir, le 23 décembre, les chefs de l'Empress par un homme de Taialoa, Joseph-Hato, de se défaire de ce navire qui venait dans les files pour enlever des hommes ; Antoro le savait, ainsi que j'ai juste sujet de le croire, car il en a été le témoin.

L'Empress est un grand trois-mâts de 330 à 400 tonneaux qui faisait les voyages de Chine et était tout prêt ; il fut pris à six mois par le propriétaire M. Carvaxa pour 30 p. de dix indiens émigrés, et son pasteur de l'opération n'arriva pas à bord. M. Carvaxa vint à bord et recommanda à l'agent de ne pas engager les indiens contre leur gré, qu'il en résulterait de graves conséquences.

J'envoie les noms des indiens partis à bord de l'Empress ; l'un d'eux, Pehilo, et un embarqué de la baie de Taialoa.

L'indien Pehilo a suivi le pilote à bord de l'Empress ; quand il débarqua avec les deux autres à Hakoto, il s'empara à diverses reprises de l'encre, de la poudre, de la poudre, et il resta toute la journée du 25 décembre avec une vingtaine d'indiens qui lui faisaient boire ; pendant la nuit les malles furent enlevées et par les gens de Pehilo. Quel est l'agent de l'Empress, le 5 janvier, il fit dire à l'agent qu'il ne serait pas longtemps en prison, de la maisie réelle. J'ai eu la certitude que tout ce qui a été pris est entre les mains de dix parents de Pehilo. J'ai essayé de faire pour plusieurs raisons, le point d'arrêt des renseignements. Les chefs de l'Empress exigèrent de la voir revenir dans leur file, c'est un fait de la domination qui s'est établi, la comme chef depuis longtemps et à déjà commis plusieurs vols de cette espèce.

Je suis, etc.

Le résident des Marques,
Dr KERVEL.

Lettre du procureur apostolique des Iles Marquises à M. le Résident.

Vaitahu (Iles Marquises), le 6 février 1863.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 4 janvier dernier, un navire, tiré au fil, dit-on, l'Empress a été pris à la mission de Paganu, il se de la Dami, aux Indes.

Pour surprendre les canaques, ce navire a envoyé son embarcation dans la baie de Paganu, ayant une femme de Nukihiva pour interprète ; le patron de l'expédition a été de force de la baïe et de la prison à vendre. Les canaques ont été montés à bord de cette embarcation et aller au navire qui s'est mis d'arrêt et a disparu.

Les noms des indiens sont :

1. Teiki te Meana chef et propriétaire de la mission, père de famille.

2. Matohia, père d'une jeune et nombreuse famille.

3. Haki, père de famille.

4. Toke, âgé de 25 ans.

5. Haki, âgé de 20 ans.

Les indiens ont pour marque distinctive un bandeau de tatouage noir sur le ventre et sur les lèvres.

Les femmes, les enfants et les parents de ces indigènes sont dans la désolation et vous prient de faire ce que vous pourriez pour la délivrance de ces pauvres captifs. Il ne faut pas vous dissimuler qu'ils sont aussi tentés de s'enfuir vers vous, car ils ont été de plus cher au milieu, et malheur leur arrive, aux navires, par leurs espérances qui touchent dix fois leurs rivaux. Ils devaient peut-être la proie de leur fureur si on ne peut pas leur faire rendre ce qu'ils ont été enlevés.

J'ai l'honneur, etc.

F. D. FOUSSIER,
procureur apostolique.

Paganu (Dominique), le 8 février 1863.

Plainte portée au Résident des Marques par cinq canaques de la baie de Paganu.

Noms de six indiens : Mato, Pitini, Mapei, Nat, pui, Moutoua.

Ces indiens déclarent que six canaques leurs parents sont allés à bord d'un trois-mâts pour faire des échanges, engagés par une femme de Nukihiva appelée Tioani, et que ces canaques ne sont pas revenus.

L'accusé des Marques,

Dr KERVEL.

Noms des six indiens de Paganu portés à bord de l'Empress.

Teiki te Meana	30 à 40 ans.
Matohia	30 à 40 ans.
Haki	30 à 40 ans.
Toke	25 ans.
Haki	20 ans.
Pui	20 ans.

Port français de Tahiti, 11 février 1863.

Déposition faite au Résident des Marques, Alfred, et à l'inspecteur : Capitaine à bord de l'Empress, faite au Résident des Marques à Tahiti, le 11 février 1863.

Le témoin désigné a prêté serment de dire la vérité.

L'Empress est arrivé dans la baie du Contrôleur, le 17 décembre ; il a été mis sur les rades en venant au mouillage sous la conduite du capitaine ; l'équipage d'un navire avait des signes de mécontentement. Depuis par paroles entre l'agent Daniam et le capitaine ; les hommes du vaisseau étaient à peu près tirés à bord. Pour cette raison, l'inspecteur des Indes sont venus en grand nombre à bord, et les faisaient boire ; le 20 décembre, dans l'après-midi, d'après le témoin, le 21 décembre, le navire était en vue de l'Empress, disant à bord, à la suite de laquelle le capitaine Carr et l'agent Daniam furent mis à bord, et les indiens abandonnés dans la baie de l'Empress ; le témoin ne se trouvait ainsi à leur égard par jalousie. Au départ de l'Empress, au contraire de quelques échantillons à bord, le témoin a vu passer six canaques qui ont été pris, la nuit dernière, dans la baie de l'Empress. Pour cette raison, l'inspecteur des Indes pour continuer le travail à son poste, le témoin a vu passer six canaques à chaque homme ; le docteur l'agent avait promis l'acte levé. Le navire a passé trois ou quatre jours en pleine mer ; après avoir couronné une fois de l'île, il a mis en panne devant Paganu ; une dernière embarcation a été tirée à terre avant de l'île de l'Empress à bord et ramené six indiens à qui on avait dit que le navire venait mouillage et était disposé à faire des échanges pour avoir des vivres. Le navire a continué sa route et est allé dans une baie où se trouvaient un indien venu à bord de la baie de l'Empress, et 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000.

Le témoin dit que l'île de l'Empress est un faisan boire aux canaques était préparé afin de les enlever. On était découvrant à bord de l'Empress.

Après lecture de sa déposition, le témoin a déclaré y persister et a signé.

Le témoin,

ALFRED LACOMME.

Le Résident,

Dr KERVEL.

Le brigadier de gendarmerie,

CHATEL.

Déposition faite au Résident des Marques, le 3 janvier 1863 par deux personnes provenant de l'Empress et jetées à terre dans une des Iles Marquises.

Ile de Nukihiva, le 3 janvier 1863.

A Monsieur le Résident aux Iles Marquises.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Nous soussignés, George Black Daniam, dernièrement agent d'immigration, et Henry William Carr, dernièrement subrogé-agent du trois-mâts Porvoria l'Empress de Lima, demandons respectueusement à faire connaître à vous, à son Excellence le Gouverneur général des Iles de la Société etc etc, au Commandant en chef de l'Escadre du Pacifique et à tous les ministres et conseils sur les côtes et les files de l'Océan Pacifique :

Que le navire Empress de Lima, propriété de don Francisco Canariza, est parti de Callao, le 23 novembre 1862 pour une expédition aux Iles Marquises, en partant ailleurs, dans l'Océan Pacifique, afin d'imposer des immigrants canaques au Pérou. L'équipage était composé de vingt personnes des nationalités suivantes : 2 Espagnols, 1 gréco, 1 chilien, 1 italien, 1 anglais, 1 portugais de Macao, 2 américains, 1 français et 1 malais. George H. Daniam, agent, et H. W. Carr, ont signé aucune convention avec le navire, mais ils devaient être payés à tant par tête sur les immigrants pris à bord ou débarqués au Pérou. Ne se point à bord était celle des passagers, mais complétement ne devaient respectu les indiens était nécessaire. La traversée de Callao s'est faite avec du vent d'est et du haut temps généralement. L'île de Waikato ou Washington l'île était à une distance d'environ 40 milles le 17 décembre 1862 à 3 heures 15 minutes du matin dans le N. N. O. et le même matin nous sommes arrivés en face de la baie de Tipoe, Ile de Nukihiva. Nous avons amené la mise en embarcation et le docteur Implehart, l'agent Daniam, avec un équipage de 4 hommes, ont débarqué sur le rivage du côté est de la baie de Tipoe, au point par lequel, l'agent Daniam, le capitaine du navire était de la manière de signes et de conduire le navire à un bon mouillage du côté est de la baie de Tipoe, dessein resté interrompu par les indiens, nous avons mis à terre vingt d'indiens et nous avons été reçus de la même, de la place d'indiens et de colliers afin de les rendre la traversée à l'île de Nukihiva, et de la rive jusqu'à la rive de la baie, et l'agent a fait signal au navire d'être dans la baie. Le navire a commencé à lever pour en venir, mais on n'a fait aucune attention aux signaux, à l'exception des premiers. En conséquence, le navire fut parqué par les indiens, et fait des vagues, les indiens ont agité les mains et les pieds et les indiens ont fait des vagues, et la cause des mauvaises manœuvres du navire, et la cause des vagues du côté est de la baie de Tipoe. Le navire a touché fortement et se sont ; mais par l'assistance de deux portugais d'une embarcation du navire sont les ordres de M. H. W. Carr, subrogé-agent, il a été renvoyé de la rive. Le navire a été renvoyé de la rive, et voyant qu'il avait quelque chose de très mauvais à bord, le docteur Implehart, l'agent Daniam, ont trouvé le capitaine Daniam et plusieurs autres de l'équipage dans cet état complétement. Les canaques les navires à bord pour la première fois, le capitaine a été jeté à terre et les indiens ont pris et quand l'agent est monté à bord, il a demandé pourquoi était à bord et c'est allé du navire. Mais l'agent a fait voir au navire à bord de gagner le rivage du côté est de la baie et à l'heure 13 minutes du matin mouillé à 13 heures d'un avec 13 heures, il a été jeté à terre d'office. Quatre canaques sont venus à bord et ont repris les canaques. A 6 heures 30 minutes un grand nombre de canaques sont venus à bord, quelques-uns ont pris et ont pris à l'île de Waikato. Le docteur Implehart et le capitaine Daniam ont pris et ont pris pour leur propre usage des indiens, les autres ont été pris par l'équipage. L'agent fait cela la première et le quart pour toute la nuit. Le 18 décembre arrive le deuxième repas (auquel les provisions d'Implehart et de Daniam assistaient) l'agent, le capitaine et le docteur se sont rendus à terre et ont débarqué en plusieurs endroits dans la baie. Le docteur et le capitaine se sont allés à la rive de la rive sur les collines ; et l'agent à la mission d'un chef dans la vallée de l'île de Nukihiva, et les collines de Tipoe. Le chef a permis à l'agent de tout son pouvoir, mais en même temps, il a exprimé des

D. En quelle occasion avez-vous été opéré l'arrestation du navire ?

R. Je suis allé à bord du *Corva* le 21 décembre, à l'occasion d'un acte de violence commis par les Français, j'ai combattu avec eux, j'ai été blessé, j'ai été arrêté par le Gouvernement. Lorsque le navire a été arrêté, j'ai été conduit à bord du *Corva*, pour prendre une décision. L'assemblée se trouvait dans le plus grand embarras, la majorité il est vrai était d'avis de saisir le navire, mais comme la justice du pays n'est pas éclairée, on se demandait quelle suite on pourrait donner à cette affaire, et c'est alors que, prenant la parole, j'ai dit aux chefs : « Vous ne pouvez pas le faire, car si vous le faites, vous serez considérés comme des pirates, et vous serez punis comme tels. »

D. Combien y avait-il de jours que le navire a été mouillé à Rapa, lorsque vous êtes en été emporté ?

R. Nous l'avons saisi un lundi, il était mouillé depuis le samedi.

D. L'équipage avait-il commis à terre des actes répréhensibles ?

R. Non.

D. N'avait-il pas essayé de recueillir des colons ?

R. Oui, le capitaine nous a fait tous réunir, et, par l'entremise d'un homme des Santos qui se trouvait à bord, nous a fait proposer de nous en aller comme à l'ordinaire et de partir avec lui pour une autre terre.

D. Dans quelles conditions voulait-il vous engager ?

R. Il nous présentait une nourriture abondante, du riz, du pain, des bananes, de la viande et même de l'eau-de-vie et du vin, mais il ne nous a pas parlé de rétribution.

D. Qu'avez-vous répondu aux offres ?

R. Nous avons dit que nous ne manquions de rien dans notre lieu et que nous ne voulions pas consentir à la quitter; sachant du reste ce qui s'est passé dans d'autres lieux voisins, nous trouvions ces propositions aux dépens de nos frères.

D. Comment avez-vous vu un enfant de l'île de Pâques se trouvait à bord ?

R. Dans l'après-midi du lundi, l'équipage descendit à terre pour faire du feu. L'homme qui se trouvait à bord, nous a fait proposer de nous en aller comme à l'ordinaire et de partir avec lui pour une autre terre.

D. Dans quelles conditions voulait-il vous engager ?

R. Il nous présentait une nourriture abondante, du riz, du pain, des bananes, de la viande et même de l'eau-de-vie et du vin, mais il ne nous a pas parlé de rétribution.

D. Qu'avez-vous fait et apprécié ?

R. J'ai été immédiatement trouver le capitaine et je lui ai demandé; s'il était vrai qu'il retient de force un enfant indien; sur sa réponse négative, j'en rendis moi-même à bord pour vérifier le fait, avec plusieurs indiens. Nous trouvâmes, en effet, un petit garçon caché dans l'intérieur du navire; quand il nous aperçut, il se mit à pleurer et s'accrocha à nous, comme pour nous demander protection. Nous le fîmes descendre à terre, et c'est alors que les chefs prirent, à mon insu, la décision de s'emparer du bâtiment que nous étions à conduire à l'île.

D. Le *Corva* est-il le seul bâtiment péruvien qui soit allé dans votre lie (territoire) ?

R. Il en est venu cinq avant le *Corva* et nous dans le dernier mois.

D. Ont-ils cherché à recueillir des colons; ont-ils exécuté des violences sur les habitants ?

R. Deux de ces navires se sont mis à engager des travailleurs nolis, ils n'ont pas réussi. Le troisième a commis un acte de violence commise à terre; des mal-faits de ces équipages ont cherché à s'emparer de force d'un des habitants de l'île, nommé Tumakani, qui a été tué. Un autre navire est venu à l'île, avec plusieurs hommes, mais il n'a rien fait.

D. Les navires de l'île de Pâques sont-ils descendus à terre; avez-vous pu vous procurer des renseignements sur la manière dont ils ont été pris ?

R. Non, nous avons seulement entendu dire par un interprète de l'île Yahiutani, que ces trois cents indiens avaient été attirés à bord sous prétexte de boire un repas et avaient été saisis gracieusement à bord; revint en disant qu'il se trouvait à bord quatre personnes des Gambiers; le père, la mère et deux enfants.

D. A-t-il dit que ces personnes étaient retenues de force à bord ?

R. Il a dit que les gens étaient emmenés comme ceux qui font ce commerce, c'est-à-dire, que les indiens étaient enchaînés dans un faux-pont pour des raisons diverses.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

R. Quand nous nous sommes rendus maîtres du navire et assurés de la personne du capitaine, ce dernier m'a fait offrir trois-cents cinquante francs et toutes les marchandises qui étaient à bord, et je consensais à lui rendre la liberté et à le laisser partir avec son navire.

Le témoin ayant déposé sous la foi du serment, a signé la présente déclaration, avec nous, le greffier et l'interprète, après lecture.

Le substitut du procureur impérial,

Signé : L. Lavigne.

Le greffier,

Signé : V. Desros.

Le dépositaire,

Signé : Mairou.

L'interprète,

Signé : G. B. Ossawa.

Interrogatoire du capitaine du *Corva*.

D. Quel est votre nom ?

R. Antonio Aguirre.

D. Qu'êtes-vous à bord du navire le *Corva* ?

R. Capitaine.

D. Quel est le nom de votre armateur ?

R. Joseph Vandenau.

D. De quel port du Pérou êtes-vous parti, à quelle date et avec quelles instructions ?

R. Je suis parti du Callao, le 1^{er} décembre, avec ordre d'aller aux

Gambier, chercher des animaux (volailles, cochons, etc.) et aux îles de Pâques recueillir des colons.

D. Avez-vous reçu des instructions écrites ?

R. Non.

D. Racontez-moi votre voyage, depuis le départ du Callao jusqu'à

R. Je suis arrivé à l'île de Pâques vers le 15 décembre; je n'avais pu recueillir à terre des colons, j'en suis reparti vers le 26 et j'ai fait voile vers Mangavea, mais le gros temps m'ayant empêché d'atteindre dans cette direction, j'ai dû diriger vers l'archipel de l'Est; on ne pouvait trouver facilement les animaux que j'avais mission de rapporter; étant en vue de Varatani, je fus de nouveau pris par le gros temps qui ne cessa pas durant 14 jours et je n'ai pu même la résolution de retourner au Callao sans chargement; quand je passai dans des environs de Rapa, nous trouvâmes sans eau, je pris le parti de mouiller pour en faire.

D. Et après cela vous avez l'intention de retourner immédiatement au Callao ?

R. Oui.

D. La chose est difficile à croire; dans tous les cas vous avez omis, dans votre récit, des circonstances importantes. Racontez-moi l'expédition que vous avez entreprise à l'île de Pâques, de concert avec plusieurs autres navires péruviens ?

R. Non, j'en ai distingué trois.

D. Avez-vous communiqué avec eux ?

R. Non, je ne trouvais ni huit ou dix milles d'eau et j'étais sans voiles. Le jour de mon arrivée, il en est parti deux que je crois également être péruviens.

D. Avez-vous communiqué avec la terre ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

D. Avez-vous communiqué avec les indiens ?

R. Oui.

D. J'ai été voir si j'avais fait ?

R. J'ai été voir si j'avais fait ?

uniquement par un gouvernement, si j'ai commis une action contraire aux lois de mon pays.

D. Vous vous expliquiez la présence de cet enfant canaque à votre bord ?

R. Oui.

Le capitaine a fait relire l'entière lecture de ses déclarations, vous signez avec le greffier et l'interprète.

Le substitut,
Signé : L. Lavigerie.

Le greffier,
Signé : V. Devono.

L'interprète,
Signé : Hoki.

Interrogatoire du nommé Mariano.

D. J'ai appris que vous avez fait partie de l'expédition qui a eu lieu à l'île de Pâques; j'ai appris que, comme les autres péruviens, vous avez fait feu sur de malheureux indiens sans armes; je vous considère donc comme un criminel. Il ne vous reste qu'un seul moyen d'atténuer votre faute, c'est de dire la vérité sur tout ce qui s'est passé. Vous n'êtes, je le sais, ni le chef ni un des chefs de cette coupable entreprise, et je pense que vous avez reçu des ordres pour agir ainsi ? Dites-nous franchement comment les choses se sont passées. Si vous cachez la vérité, ou si vous ne voulez pas parler, vous serez considéré comme aussi criminel que ceux qui vous ont commandé et votre punition sera exemplaire. Parlez.

R. Je ne me souviens avoir pris part personnellement à l'expédition, mais je suis prêt à en raconter tout ce que je sais.

D. Dependait-il y a un témoin qui déclare formellement vous y avoir vu ?

R. Je ne puis en convenir puisque cela n'est pas vrai.

D. Nous trouverons le moyen de vous convaincre. Racontez tout ce que vous savez sur l'expédition.

R. Comme je n'en ai point fait partie je n'en sais rien.

D. Mais vous avez entendu d'autres matelots en parler ?

R. Oui, j'ai entendu dire que l'on avait pris des indiens de force; on a amené neuf à bord du Cora d'où on les a dirigés sur un autre bâtiment qui a dû les transporter au Pérou.

Le témoin Nichols est introduit et a déposé sous la foi du serment que le nommé Mariano faisait partie de l'expédition avec le capitaine et plusieurs autres hommes de l'équipage qui sont encore à Pâques. Mariano persiste dans ses dénégations.

D. N'avez-vous rien à ajouter sur l'expédition; d'ailleurs vous n'avez entendu dire que plusieurs indiens avaient été tués et que votre capitaine en avait même tué deux de sa main ?

R. Non, je n'ai jamais entendu parler de cela, d'ailleurs le capitaine ayant amené à terre ses hommes qui lui étaient le plus dévoués, ceux-ci se sont bien gardés de parler.

D. Vous supposez donc que le capitaine a commis à terre quelque acte irrépréhensible que ses amis voulaient cacher ?

R. Je ne sais.

D. Comment ce petit garçon de l'île de Pâques se trouvait-il à bord ?

R. Ce petit garçon était l'un des neuf prisonniers que l'on avait raménés de l'expédition; on l'en a envoyé que huit au Pérou.

D. Pourquoi a-t-on gardé cet enfant à bord ?

R. Je ne sais.

D. Le père et la mère de cet enfant se trouvaient-ils parmi les huit prisonniers ?

R. Je ne sais.

D. A quoi l'employait-on à bord ?

R. Il était employé à la cuisine.

D. Pourquoi a-t-on mouillé à l'île Rapa ?

R. Pour faire de l'eau.

D. Ou deviez-vous aller après ?

R. J'ai entendu dire que nous allions retourner au Callao.

Lecture faite a persisté et a signé avec nous, le greffier et l'interprète.

Le greffier, Le substitut,
V. Dupont, Lavigerie.

L'interprète,
A. Hoki. MARIANO ENVOYÉ.

Interrogatoire du nommé Miguel Sagredo, matelot à bord du Cora.

D. Jurez de dire la vérité ?

R. Je le jure.

D. Quels étaient les hommes de votre bord qui faisaient partie de l'expédition à terre ?

R. Il y en avait quatre seulement et le capitaine; ces quatre hommes sont ceux qui sont sur l'île Rapa.

D. Ce n'est pas vrai; je sais que sept hommes du bord ont pris part à cette affaire.

R. Non, j'affirme qu'il n'y en avait que cinq.

D. Est-ce que Mariano ne faisait pas partie de la bande ?

R. Non; je jure devant Dieu que Mariano, le cuisinier et moi, nous sommes restés à bord.

D. Vous n'êtes que trois à bord ?

R. Oui.

D. Il y avait donc six personnes à terre, puisque vous étiez trois à bord ?

R. Oui.

D. Mais tout à l'heure vous avez affirmé qu'il n'y avait que cinq hommes à terre; Vous ne dites pas la vérité; faites attention que, si vous continuez, ce qui est arrivé à Mariano vous arrivera également.

R. J'ai toujours dit qu'il était six.

D. Que savez-vous de l'expédition ?

R. Je n'en sais rien, puisque je suis resté à bord.

D. N'avez-vous pas entendu des dénonciations ?

R. Oui.

D. Eh bien, il est impossible que lorsque vos camarades sont revenus vous ne leur ayez pas demandé ce qui s'était passé. Que vous ont-ils raconté ?

R. Ils m'ont rien dit.

D. C'est impossible. Vous prenez un système dont vous vous repentez. Autant on est disposé à l'indulgence, si vous voulez dire ce que vous savez, autant on usera de sévérité si vous ne dites rien. Consentez-vous à parler ?

R. Je dis tout ce que je sais, je ne puis pas dire ce que je n'ai pas vu.

D. Je vous demande ce que vous avez entendu dire ?

R. Je n'ai rien entendu dire.

Lecture faite, avoir signé et donné l'ordre d'emprisonner le nommé Miguel Sagredo.

L'interprète, Le substitut,
A. Hoki, Lavigerie.

Interrogatoire du nommé Francisco Martinez, cuisinier à bord du Cora.

D. Vous jurez de dire la vérité ?

R. Je le jure.

D. Avez-vous fait partie de l'expédition qui a eu lieu à l'île de Pâques, pour saisir des canaques ?

R. Non.

D. Quels sont les hommes du bord qui ont pris part à cette expédition ?

R. Je ne me rappelle pas bien, mais je crois qu'il y en avait quatre en comptant le capitaine.

D. Vous ne me dites pas la vérité; car je sais positivement qu'il y en avait sept et dans tous les cas Sagredo a déclaré qu'il y en avait six.

R. Je suis certain qu'il n'y en avait que quatre.

D. Combien en restait-il à bord ?

R. Quatre.

D. Mais l'équipage se composait de neuf hommes; où était le neuvième ?

R. Je me suis trompé, il y en avait cinq à bord.

D. Avez-vous entendu les coups de feu ?

R. Non, parce qu'il était à découper ma viande.

D. Quand les hommes sont revenus à bord, que leur avez-vous entendu dire ?

R. Comme j'étais mal avec tout l'équipage, personne ne m'a rien dit.

D. C'est impossible, vous ne dites pas la vérité; vous avez vu les neuf canaques qu'on a raménés à bord du Cora ?

R. Oui.

D. Vous avez demandé certainement d'où ils provenaient ?

R. Non.

D. Vous n'avez jamais entendu dire qu'on avait pris des hommes de force ?

R. Oui, quand les hommes sont revenus à bord, ils me l'ont dit.

D. Que ne le disiez-vous plus tôt. Que vous ont-ils dit ?

R. Les matelots ont dit qu'il y avait eu une bataille à terre.

D. Vous ont-ils dit qu'il y avait eu des hommes tués ?

R. Non, j'étais mal avec tout l'équipage, et d'ailleurs j'étais très-occupé à la cuisine.

D. Vous n'avez pas entendu dire que le capitaine avait tué deux hommes ?

R. Non.

D. Connaissiez-vous des matelots à bord des autres navires péruviens qui étaient mouillés à l'île de Pâques ?

R. Non, je ne suis jamais descendu, et il n'est jamais venu personne des autres navires à bord du nôtre, à l'exception des capitaines.

D. Vous n'avez jamais entendu parler de crimes qui se sont commis à bord des autres bâtiments ?

R. Non.

D. Persistez-vous à déclarer que Mariano n'est pas allé à terre le jour de l'expédition ?

R. Oui.

Ordon a été donné d'emprisonner le nommé Francisco Martinez, qui a fait une fausse déclaration relativement à Mariano.

L'interprète, Le substitut,
Hoki, Lavigerie.

Interrogatoire du jeune Manuquui, de l'île de Pâques (qui était retenu de force à bord du Cora).

(Cet interrogatoire ne peut se faire que grâce à l'assistance des deux hommes de l'île de Pâques qui ont été trouvés à bord du Serpiente Marino.)

D. Est-il venu beaucoup de navires péruviens à l'île de Pâques ?

R. Environ huit.

D. Qu'ont fait les hommes étrangers, lorsqu'ils sont descendus à terre ?

R. Ils sont venus à terre dans un grand nombre d'embarcations; ils ont tiré beaucoup de coups de fusils; ils ont tué dix personnes; et un homme très-grand qui avait une barbe noire, m'a pris, pendant que beaucoup d'indiens étaient attachés. Mon père et ma mère se sont sauvés.

D. Qui l'a mis sur le navire Cora ?

R. Ce sont les Espagnols qui m'ont conduit sur le navire le lendemain du jour où j'étais arrivé.

D. Avez-vous déjà vu les hommes de l'équipage du Cora ?

R. J'en ai vu deux.

D. Est-il impossible d'obtenir une réponse satisfaisante à cette question.

D. As-tu été maltraité à bord ?

R. Non.

Avons signé avec l'interprète :
L'interprète, Le substitut,
G. B. Oussano, Lavigerie.

Interrogatoire du nommé Georges S. Nichols, charpentier,

D. Comment vous appelez-vous ?

R. Nichols Georges.

D. Votre âge ?

R. Vingt-sept ans.

D. Votre lieu de naissance ?

R. Massachusetts (Etats-Unis).

D. Prêtez serment de dire la vérité et toute la vérité ?

R. Je le jure !

D. Comment vous trouviez-vous à bord du navire le Cora ?

R. Étant embarqué sur le navire péruvien Guillermo qui parcourait l'Océan pour recueillir des côtes, je abaisai le bord à l'île Rapa et quand le navire le Cora fut saisi de cette dernière île, j'ai été désigné par le roi, pour conduire, en qualité de second la piroie à Taiti.

D. A quelle époque le Guillermo est-il parti du Callao et quel est son armateur ?

R. Le navire appartient à deux associés MM. Conroy Thomas et Garland William. Il est parti le 4 décembre du Callao.

D. Quel était le nom du capitaine ?

R. Rodrigues.

D. Connaissiez-vous au départ la destination du navire ?

R. L'on m'avait dit que l'on allait à Valparaíso.

D. Quelle est la première terre que vous ayez touchée ?

P. Le capitaine de l'Albatros a fait mettre le cap sur Valparaiso, mais il a bientôt changé de route et fait voile vers l'île de Pâques où nous sommes parvenus le 10 décembre.

R. J'ai vu à l'île de Pâques plusieurs personnes de l'île de Pâques lorsque vous y êtes arrivés. Les uns étaient-ils venus de l'île ?

R. J'ai vu arriver deux ou trois personnes, le lendemain il en est arrivé un autre, parmi ces sept bâtiments, il en est deux dont j'ai eu l'habitude de dire, ceux que je me rappelle sont les nous suivants :

Coronel, trois mâts barque,
- Rosa Carmén, —
- Rosa Patricia, —
- El Castro, brig.
- Cora, golette.

D. Qu'avez-vous fait en arrivant à l'île de Pâques ?

R. Le St Canal, subterfuge, est descendu à terre pour essayer de recruter des indiens, mais il n'a pu y réussir; comme les autres bâtiments n'avaient guère été plus heureux que le Guillermo, la nuit même de notre arrivée, une grande expédition a été faite par tous les capitaines; le lendemain matin, vers sept heures et demie tous les équipages réunis se trouvaient en avant de la plage; le contingent du Guillermo se composait de onze hommes et la troupe entière en comptait environ quatre-vingts, sous le commandement du capitaine du trois mâts barque Rosa Carmén.

D. La Cora avait-elle également envoyé son contingent ?

R. Oui; je ne puis dire combien de la Cora d'hommes, mais je puis affirmer que le capitaine et le nommé Mariano en faisaient partie.

D. Récitez moi exactement tout ce qui s'est passé à terre ce jour-là ?

R. Quand l'expédition se trouva réunie sur la plage, le capitaine du Rosa Carmén nous prévint, que lorsqu'il tirerait un coup de fusil, tous les hommes devraient faire feu à la fois, pour effrayer les indiens et se retirer immédiatement sans eux pour les garçons; puis ayant dispersé la plus grande partie de sa troupe dans les environs, il resta lui-même sur la plage avec les autres capitaines et quelques hommes qui s'étaient munis de différents petits objets, tels que colliers, glaces, etc. Les indiens attirés par la curiosité et le désir de posséder les objets qu'on leur montrait tardèrent pas à arriver en grand nombre.

D. Alors le signal fut donné : que se passa-t-il ?

R. Suivant la consigne, tous les hommes firent feu et environ dix naturels tombèrent.

D. Le commandant de la troupe avait-il donné ordre de tirer sur les indiens ?

R. L'ordre donné était de tirer d'abord pour effrayer les naturels et de ne viser sur eux que pour se défendre.

D. Comment se fait-il donc que dix indiens soient tombés du premier coup ?

R. Je suppose que quelques hommes en voyant venir les indiens, ont fait feu sur eux parce qu'ils se croyaient menacés et qu'ils craignaient d'être attaqués.

D. Que se passa-t-il ensuite ?

R. Ce fut une scène de confusion. La plus grande partie des indiens s'enfuirent en criant, dans toutes les directions : Les uns se jetèrent à la mer, d'autres grimpèrent sur les rochers et se cachèrent comme ils purent, mais pendant ce temps, environ deux cents d'autres eux étaient saisis et garrottés solidement. Avant de quitter les lieux, on se mit à chercher encore dans les rochers ceux des naturels qui y avaient trouvé un refuge; je me rappelle que le capitaine du Cora, lequel se trouvait auprès de moi, en ayant aperçu deux au dessous de lui, dans un petit creux, les somma, en espagnol, d'en sortir, de venir à lui, mais ceux-ci, cherchant au contraire à fuir, il fit feu deux fois de suite sur eux, avec son fusil à deux coups, et je les vis tomber tous deux.

D. Pensez-vous qu'ils aient été tués tous les deux ?

R. Je le crois.

D. Ces deux indiens étaient-ils armés et avaient-ils menacé le sieur Aguirre ?

R. Non, ils étaient sans armes et fuyaient.

D. Continuent votre récit.

R. Les deux cents indiens garrottés furent immédiatement transportés à bord du trois mâts barque, l'air retentissant de leurs cris et de leurs gémissements. Le lendemain, ils furent partagés entre tous les navires proportionnellement au nombre d'hommes qui avaient pris part à l'expédition : la part du Guillermo fut de treize personnes.

D. Fes-les conclues que la Cora qui a eu sept personnes devant avoir fourni sept ou huit hommes à l'expédition ?

R. Il devait bien y avoir cela. Sur les treize naturels qui constituaient la part du Guillermo, onze furent embarqués à bord d'une golette chargée de transporter les prisonniers au Pérou. Deux d'eux furent attachés par leurs propriétaires respectifs. La marque ou tatouage d'un criminel fut enlevée sur le dos de l'un d'eux, et il fut placé sur le nom d'un navire, le nom de l'homme et son numéro. Le 12 du dit jour à bord des autres navires, la marque était un tatouage sur le front.

D. Y eut-il les jours suivants d'autres expéditions ?

R. Le lendemain une embarcation alla à terre, mais l'attitude menaçante des habitants força les hommes à revenir immédiatement. Le lendemain trois des navires s'essayèrent pour saisir des canques et le lendemain l'ancra, mais les cinq qui restaient, savoir : le Coronel, l'El Castro, la Cora, le Guillermo et un brig dont je ne connais pas le nom envoyèrent de nouveau leurs équipages armés à terre, mais cette seconde expédition n'eut aucun succès parce que les naturels étaient sur leurs gardes. Le vingt-six décembre, les cinq navires qui restaient appareillèrent; l'El Castro et le Guillermo partirent les derniers.

D. Savez-vous quelle était la destination des autres navires ?

R. Non.

D. Puisque le Guillermo n'avait envoyé au Pérou que onze indiens, il en restait deux à bord, que sont-ils devenus ?

R. L'un de ces deux personnes était un petit garçon qui est resté à bord, l'autre était une vieille femme que le capitaine Rodriguez et le subterfuge Canal, après délibération, jetèrent eux-mêmes à la mer, à environ dix milles de terre.

D. Quelles furent les raisons qui les poussaient à commettre ce crime ?

R. Je le dirai si j'ai entendu dire que cette femme était beaucoup trop vieille pour être vendue.

D. Personne du bord ne s'opposa-t-il à cette atrocité ?

R. Moi seul m'y suis opposé; mais le capitaine m'a menacé de me débarquer moi-même.

D. A quelle lie abordées-vous ensuite ?

R. A l'Alba.

D. Le Guillermo allait-il à la dans l'intention de saisir des habitants ?

R. Non, je ne crois pas, le capitaine avait annoncé qu'il voulait faire de l'eau.

D. N'est-ce pas à l'Alba que vous avez quitté votre navire ?

R. Oui.

D. Pourquoi l'avez-vous quitté ?

R. Parce que depuis longtemps je m'étais promis de profiter de la première occasion pour me séparer de cette bande de malfaiteurs. Le cuisinier s'est sauvé en même temps que moi.

D. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

R. J'ai aidé Maistro et les indiens de l'Alba à comparer de la golette Cora, que nous avons conduite à Talca.

Lecture faite, le témoin a persisté dans sa déclaration qu'il a déclaré contenir vérité et a signé avec nous, le greffier et l'interprète.

Le greffier, L. LATVIERRE.

Le témoin, G. B. ONSON.

Interrogatoire du nommé Robert Fletcher, ancien cuisinier à bord du Guillermo.

Aujourd'hui, vingt-et-un février, cent soixante-trois, avons continué l'enquête.

Le nommé Robert Fletcher, ancien cuisinier à bord du Guillermo, né à Halifax, âgé de 35 ans, prêt serment de dire la vérité et toute la vérité.

D. Avez-vous déjà navigué sur des bâtiments se servant à la traite avant d'avoir été à bord du Guillermo ?

R. Non.

D. Avez-vous eu connaissance de l'expédition de l'île de Pâques ?

R. Je suis le sent à bord qui n'y a eu point pris part; j'ai entendu seulement des coups de fusils et vu la fumée.

D. Mais vous avez entendu les hommes de l'équipage parler de l'expédition. Qu'en disaient-ils ?

R. Je leur ai entendu dire seulement que l'on avait pris environ deux cents cacahues.

D. Vous ne leur avez pas demandé si personne n'avait été tué ?

R. Oui, mais ils m'ont dit que personne n'avait eu de mal.

D. Et vous n'avez jamais entendu dire depuis que plusieurs indiens aient été tués ?

R. Je ne m'ai pas entendu dire à bord, mais après m'être sauvé je l'ai appris du charpentier Nichols, et je crois que les autres hommes de l'équipage, convaincus de leur mauvaise action, avaient gardé soigneusement le secret.

D. Comment a-t-on traité les treize indiens qui ont été amenés à bord ?

R. Quand ils sont arrivés on leur a retiré leurs liens et on les a marqués à l'aide de colliers en toile; puis on les a expédiés à bord d'un autre navire.

D. Que s'est-il passé d'important à bord le jour du départ de l'île de Pâques, ou le lendemain ?

R. Le lendemain, le capitaine et le subterfuge ont jeté une vieille femme à la mer, je ne sais pour quel motif. Nous étions à une grande distance de terre et cette malheureuse a dû infailliblement se noyer, d'autant plus que le vent et le courant étaient contraires.

D. Personne ne s'est-il opposé à ce crime ?

R. Si, le charpentier Nichols a voulu prendre la défense de cette femme, mais le capitaine l'a menacé de le débarquer lui-même.

D. Avez-vous quelque chose d'important à ajouter ?

R. Non, sinon que je me suis échappé du bord à l'île Rapa, parce que j'étais indigné de tout ce que j'avais vu; d'ailleurs on m'avait assuré en partant que le navire allait à Valparaiso.

Lecture faite, a persisté et a déclaré ne pas savoir signer, en conséquence a fait son croix et nous avons signé ainsi que le greffier et l'interprète.

Le greffier, V. DUROUX.

L'interprète, L. LATVIERRE.

G. B. ONSON.

Interrogatoire du nommé Tamatamiti, indien de l'île Rapa.

D. Vous jurez de dire la vérité ?

R. Je jure.

D. Dans ces derniers temps, combien de navires Péruviens avez-vous vus à Rapa ?

R. Le Cora était le sixième.

D. Les équipages de ces navires ont-ils commis à terre des actes de violence ?

R. Il y en a eu un, mais, cinq navires se trouvaient à la fois mouillés devant l'île Rapa. Parmi eux étaient deux trois-mâts : un jour ces navires ont envoyé beaucoup de monde à terre. Je me trouvais sur la plage avec un nègre qui habite notre île et qui parle espagnol. On lui demandait s'il y avait beaucoup de naturels dans l'île. Il répondit que oui, mais qu'ils habitaient sur un autre point. Ces hommes me firent respect aller à chercher les habitants, parce qu'on voulait leur donner à bord un grand dîner. Sachant que dans les autres îles d'autres indiens avaient été volés, et trouvant leurs propositions suspectes je refusai. Tout d'un coup deux hommes se jetèrent sur moi et cherchèrent à m'entraîner vers eux des embarcations; mais le nègre leur ayant crié que les braves étaient déjà pleins d'indiens armés, ils eurent peur et se lâchèrent. Ces cinq navires sont partis deux ou trois jours après, et le Cora n'est arrivé qu'ensuite.

D. L'équipage du Cora a-t-il commis à terre des actes de violence ?

R. Non. Il a cherché seulement à engager les habitants à partir pour aller travailler dans une autre île. Mais personne n'y a consenti.

D. Avez-vous quelque chose d'important à ajouter ?

R. Non.

Lecture faite le témoin a persisté et a signé avec nous et l'interprète.

Le greffier, L. LATVIERRE.

Le témoin, G. B. ONSON.

Lecture de la précédente déposition a été faite également aux indiens de l'île Rapa dont les noms suivent. Ils l'ont tous déclarée vraie et ont signé avec nous : Biba, Auhata, Vairapari, Moun, Tuane, Omana.

L'interprète, L. LATVIERRE.

G. B. ONSON.

Les témoins, BIBA, AUHATA, VAIRAPARI, MOUN, TUANE, OMANA.

